# PÔLE COMPETITIONS

# PROCES-VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

**Réunion du 17 Novembre 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.**

**PV N. 14**

**PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN**

**PRÉSENTS : JEAN-LOU WEBER, ISABELLE BERSOUX, NICOLAS SAUVANNAUD**

**ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON, OLIVIER FRACHET**

**********

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.**

**La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.**

**La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.**

**La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.**

**Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.**

## Catégorie U15

- **Match N.81069967 du 30/01/2027 à 15h entre GJ OUEST LIMOUSIN 1 - GJ FCCO FEUILL SCS 2 (Poule D)**

Prévu initialement le 30/01/2027 à 15h au stade MICHEL MOREAU à NIEUIL, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade DU MAS MARTIN 1 à VEYRAC.**

- **Match N.81067186 du 07/11/2026 à 13h entre SAINT-JUNIEN A.S 2 et AURENCE-ROUSSILLON F.2 (Poule D)**

Vu la décision de la commission litiges et contentieux (procès-verbal n°7) du 12/11/2026 donnant match perdu par pénalité au club **AURENCE-ROUSSILLON F.2**,
La commission jeunes enregistre le résultat suivant :

SAINT-JUNIEN A.S 2 : 0 point, 0 but – AURENCE-ROUSSILLON F.2 : -1 point – 0 but.

## Catégorie U17

- **Match N.81178886 du 14/11/2026 à 15h entre BOSMIE CHARROUX ASA 2 et PAYS AREDIEN FC (Poule B)**

Suite au mail du club **BOSMIE CHARROUX ASA 2** déclarant forfait pour ce match,
La commission enregistre le résultat suivant :

**BOSMIE CHARROUX ASA 2 : -1 point 0 but. – PAYS AREDIEN FC : 3 points 3 buts.**

Le club **BOSMIE CHARROUX ASA 2** sera débité d'un montant de 55€ au titre de son premier forfait (selon relevé des droits financiers).

- **Match N.81178885 du 14/11/2026 à 15h entre GJEFPN et GJ FCCO/FEUILL/SCS (Poule B)**

Suite au mail du **GJ EF PAYS DE NEXON** déclarant forfait pour ce match,
La commission enregistre le résultat suivant :

**GJ EF PAYS DE NEXON : -1 point 0 but. – GJ FCCO/FEUILL/SCS : 3 points 3 buts.**

Le **GJ EF PAYS DE NEXON** sera débité d'un montant de 55€ au titre de son premier forfait (selon relevé des droits financiers).

## Coupe U17

- Suite à la demande du club de VERNEUIL S/VIENNE, la commission des jeunes décide, en accord avec la Direction, de valider à titre exceptionnel son engagement tardif en Coupe U17.

  Inscription hors délai, le club SC VERNEUIL SUR VIENNE sera débité de 60 €.

  Le club intégrera la compétition à partir du 2e tour.

- **Match N.81399484 du 21/11/2026 à 15h entre RILHAC-RANCON C.A 2 et SAINT-JUNIEN A.S 1**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h, se jouera **le même jour, à 13h, au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON.**

- **Match N.81399485 du 21/11/2026 à 15h entre EYMOUTIERS A.S et PAYS AREDIEN F.C**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade MUNICIPAL à EYMOUTIERS, se jouera **le même jour, à 13h, au stade MUNICIPAL à EYMOUTIERS.**

- **Match N.81399488 du 21/11/2026 à 15h entre LIMOGES LANDOUGE F. et RILHAC-RANCON C.A 1**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade de LA BASTIDE à LIMOGES.**

- **Match N.81399487 du 21/11/2026 à 15h entre LIMOGES ASPTT et GJEFPN**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade ROBERT HERBIN à NEXON, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade Du ROUSSILLON à LIMOGES (inversion).**

## Coupe U15

- **Match N.81399493 du 21/11/2026 à 15h entre GJ US DE LA GORRE et GJ BESSINES ANF 87**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade de SAINT-AUVENT, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade DES GRILLAS à COGNAC-LA-FORET.**

- **Match N.81399492 du 21/11/2026 à 15h entre GJ FCCO/FEUILL/SCS 1 et LIMOGES LAFARGE J.S**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade du BREUILH à CUSSAC, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade ROBERT DOLLIER à CHALUS.**

- **Match N.81399500 du 21/11/2026 à 15h entre GJ FCCO/FEUILL/SCS 2 et COUZEIX-CHAPTELAT U.S**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au MARCEL VILLATTE à DOURNAZAC, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade du BREUILH à CUSSAC.**

- **Match N.81399496 du 21/11/2026 à 15h entre ENT.LANDOUGE-AURENCE et GJ OUEST LIMOUSIN**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h stade de Landouge, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade de LA DELIADE 1 à LIMOGES.**

## PROCHAINE REUNION

- **Mardi 24 Novembre 2026 à 18h30 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.**

## CALENDRIER GENERAL

**La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la F.M.I est obligatoire sous peine d'amende.**
**La commission demande aux clubs de prendre toutes leurs dispositions pour les prochains matchs**
**En cas de dysfonctionnement de tablette, la feuille de match est mise à disposition via l'outil FootClubs.**

**La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.**

**La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.**

**Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.**

| | |
|---|---|
| **Le Président de séance** | **Le secrétaire de séance** |
| **Alexandre VOISIN** | **Jean-Lou WEBER** |

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président